Toute accusation est un aveu : IsraÃ«l et le double mensonge des Â« boucliers humains Â».

Description

De nombreux rapports dâ??organismes de dÃ©fense des droits de lâ??homme montrent que les groupes armÃ©s palestiniens nâ??utilisent pas de boucliers humains, mais quâ??IsraÃ«l le fait. Les fausses allÃ©gations dâ??IsraÃ«l sur les boucliers humains palestiniens ne sont que des tentatives pour justifier son propre ciblage des civilÂ·es.

Par Craig Mokhiber 21 septembre 2024



Un Palestinien blessÃ© attachÃ© Ã lâ??avant dâ??un vÃ©hicule militaire israÃ©lien et lâ??utilise comme bouclier humain, JÃ©nine, 22 juin 2024. (Photo : Social Media)

La prÃ©tendue pratique des Â« boucliers humains Â» est lâ??un des arguments les plus frÃ©quemment dÃ©ployÃ©es dans lâ??arsenal de la hasbara israÃ©lienne.

Depuis des dÃ©cennies, IsraÃ«l utilise systÃ©matiquement ce ressort de propagande pour justifier ses crimes de guerre, rejeter la responsabilitÃ© de ses crimes sur dâ??autres, contourner le principe de distinction du droit humanitaire, dÃ©shumaniser les victimes palestiniennes et armer ses mandataires occidentaux et les mÃ©dias complices de munitions pour protÃ©ger lâ??impunitÃ© israÃ©lienne.

Mais une sÃ©rie dâ??enquÃªtes internationales rÃ©vÃ¨le deux conclusions claires sur ces accusations :
PremiÃ¨rement, les groupes armÃ©s palestiniens nâ??utilisent gÃ©nÃ©ralement pas de boucliers humains.
Et, deuxiÃ¨mement, IsraÃ«l le fait.

Le droit international

Lâ??expression Â« boucliers humains Â» dÃ©signe une violation particuliÃ¨re du droit international humanitaire et des droits de lâ??homme. Cette pratique est strictement interdite en toutes circonstances.

Comme le rÃ©sume le commentaire du CICR, qui fait autoritÃ© en la matiÃ¨re, il sâ??agit du Â« regroupement intentionnel dâ??objectifs militaires et de civilÂ·es ou de personnes hors de combat dans lâ??intention spÃ©cifique de tenter dâ??empÃªcher que ces objectifs militaires soient pris pour cible Â». (Â« Les personnes hors de combat Â» comprennent les combattantÂ·es qui ont dÃ©posÃ© les armes, les prisonnierÂ·es, les malades et les blessÃ©Â·es, etc.)

Le cas classique est celui oÃ¹ un groupe de soldatÂ·es force des civilÂ·es de lâ??autre camp Ã marcher devant elles et eux dans une zone de combat ou dans une structure non sÃ©curisÃ©e, dans lâ??espoir que lâ??ennemi ne tirera pas sur les soldatÂ·es de peur dâ??atteindre les civilÂ·es.

Mais IsraÃ«l, avec son allÃ©gation systÃ©matique de Â« boucliers humains Â» chaque fois quâ??il tue un grand nombre de civilÂ·es et dÃ©truit des infrastructures civiles protÃ©gÃ©es, ne tient pas compte de cette dÃ©finition. Au lieu de cela, il Ã©tend simplement la phrase Ã tous les dÃ©cÃ¨s de civilÂ·es. Sans preuve, les politicienÂ·nes occidentalesÂ·aux complices, leurs porte-parole officielÂ·les et les mÃ©dias rÃ©pÃ¨tent consciencieusement le mantra dâ??IsraÃ«l, encore et encore, du bouclier humain.

Pour IsraÃ«l, les rÃ©fugiÃ©Â·es qui vaquent Ã leurs occupations quotidiennes dans les camps de rÃ©fugiÃ©s, les patientÂ·es et les mÃ©decins dans les hÃ´pitaux, les personnes qui prient dans les Ã©glises et les mosquÃ©es, et les travailleurÂ·euses humanitaires qui distribuent de la nourriture aux affamÃ©Â·es sont tousÂ·tes des boucliers humains.

Peu importe quâ??elles et ils nâ??aient pas Ã©tÃ© contraintÂ·es par le Hamas et quâ??elles et ils ne se soient pas portÃ©Â·es volontaires pour protÃ©ger qui que ce soit ni quoi que ce soit. Et peu importe quâ??il nâ??y ait souvent aucun objectif militaire lÃ©gitime (ou proportionnÃ©) dans les situations oÃ¹ IsraÃ«l invoque les boucliers humains.

Si ces civilÂ·es sont tuÃ©s par des bombes ou des balles israÃ©liennes, selon le rÃ©cit israÃ©lien, câ??est de leur propre faute ou de celle du Hamas, parce quâ??elles et ils vivent dans les mÃªmes endroits densÃ©ment peuplÃ©s.

Mais la simple prÃ©sence de forces armÃ©es ou de membres de lâ??ennemi dans des zones civiles peuplÃ©es ne constitue pas lâ??utilisation de boucliers humains. Par ailleurs, IsraÃ«l devrait examiner attentivement les implications de ses propres affirmations, Ã©tant donnÃ© quâ??il maintient son quartier gÃ©nÃ©ral militaire dans un quartier animÃ© de la ville de Tel-Aviv.

La prÃ©sence de combattantÂ·es dans un lieu civil protÃ©gÃ© ne supprime pas non plus le statut de protection de ce lieu. On peut voir des soldatÂ·es israÃ©lienÂ·nes dans tous les hÃ´pitaux israÃ©liens. Cela fait-il de ces hÃ´pitaux une cible militaire lÃ©gitime ? Bien sÃ»r que non. Refuser la mÃªme protection aux PalestinienÂ·nes constitue Ã la fois une grave violation du droit humanitaire et (que les journalistes occidentalesÂ·aux prennent note) un acte de racisme flagrant.

Il va sans dire que ce nâ??est pas ainsi que fonctionne le concept de bouclier humain dans le droit international.
En prÃ©tendant que câ??est le cas, IsraÃ«l et ses mandataires occidentaux ignorent volontairement trois Ã©lÃ©ments gÃªnants : La logique, les faits et le droit.

La pratique dâ??IsraÃ«l de ciblage les civilÂ·es

Tout dâ??abord, lâ??acceptation de ces affirmations exige que les mandataires souples dâ??IsraÃ«l en Occident ignorent des dÃ©cennies dâ??expÃ©rience et de nombreux Ã©lÃ©ments de preuve recueillis selon lesquels IsraÃ«l ne fait souvent aucune distinction entre les civilÂ·es et les combattantÂ·es dans ses activitÃ©s militaires et, dans de nombreux autres cas, prend directement pour cible les civilÂ·es et les infrastructures civiles.

IsraÃ«l attaque rÃ©guliÃ¨rement des hÃ´pitaux, des Ã©coles, des abris et des camps de rÃ©fugiÃ©Â·es. Ses tireurÂ·ses dâ??Ã©lite et ses drones traquent et exÃ©cutent les civilÂ·es. Ses armes guidÃ©es par lâ??intelligence artificielle, qui portent des noms cruels tels que Â« OÃ¹ est papa Â», sont conÃ§ues pour attendre que les cibles soient chez elles avec leur famille avant de les bombarder. Elles abattent mÃªme des civilÂ·es brandissant des drapeaux blancs, y compris des enfants et des femmes. Ces pratiques criminelles sont bien connues et bien documentÃ©es par les enquÃªtes successives des Nations unies et des organisations internationales, israÃ©liennes et palestiniennes de dÃ©fense des droits de lâ??homme.

Mais la logique mÃªme des boucliers humains repose sur lâ??idÃ©e de dissuasion, câ??est-Ã -dire que les soldatÂ·es hÃ©siteront Ã tirer si des civilÂ·es sont en danger. Une telle logique nâ??existe pas avec une force militaire comme celle dâ??IsraÃ«l qui ne fait pas de distinction entre les civilÂ·es et les combattantÂ·es et qui pratique rÃ©guliÃ¨rement le ciblage direct des civilÂ·es.

En effet, la doctrine israÃ©lienne Dahiya, sur la base de laquelle IsraÃ«l procÃ¨de depuis longtemps Ã la destruction massive et intentionnelle de zones civiles afin de terroriser les populations civiles, est la preuve quâ??IsraÃ«l ne peut Ãªtre dissuadÃ© par lâ??utilisation de boucliers humains palestiniens ou libanais. La vague actuelle de gÃ©nocide perpÃ©trÃ©e par IsraÃ«l Ã Gaza ne laisse aucun doute sur sa volontÃ© de tuer intentionnellement et sans hÃ©sitation des civilÂ·es palestinienÂ·nes. La directive Hannibal, en vertu de laquelle IsraÃ«l tue ses propres citoyenÂ·nes (soldats et civilÂ·es) pour les

empÃªcher dâ??entraver ses objectifs militaires, signifie quâ??il ne sera peut-Ãªtre mÃªme pas dissuadÃ© par lâ??utilisation dâ??un bouclier humain composÃ© de ses propres citoyens.

Ã?tant donnÃ© que les groupes qui contestent IsraÃ«l en sont parfaitement conscientes, pourquoi essaieraient-elles dâ??utiliser une tactique quâ??elles savent inutile ? La rÃ©ponse est quâ??elles ne le font pas. Ainsi, lâ??accusation de boucliers humains ne rÃ©siste pas Ã lâ??Ã©preuve de la logique.

Mais elle Ã©choue Ã©galement au test de la loi. Tout dâ??abord, les situations dans lesquelles IsraÃ«l prÃ©tend que des boucliers humains sont utilisÃ©s ne peuvent pas Ãªtre considÃ©rÃ©es comme des cas de boucliers humains selon la dÃ©finition juridique internationale dÃ©crite ci-dessus. En clair, et comme cette dÃ©finition lâ??indique clairement, la simple prÃ©sence de combattantÂ·es Ã proximitÃ© ne transforme pas magiquement les civilÂ·es en boucliers humains.

Par consÃ©quent, lâ??accusation dâ??IsraÃ«l concernant les boucliers humains nâ??a gÃ©nÃ©ralement aucun fondement juridique.

DeuxiÃ¨mement, IsraÃ«l allÃ¨gue lâ??existence de boucliers humains pour tenter de retirer la responsabilitÃ© de ses forces et de les exonÃ©rer de toute responsabilitÃ© juridique. Mais ce qui leur Ã©chappe, câ??est que mÃªme si des boucliers humains Ã©taient utilisÃ©s, cela ne rÃ©duirait pas les obligations lÃ©gales des attaquantÂ·es.

En fait, les allÃ©gations dâ??utilisation de boucliers humains ne justifient pas une attaque contre des civilÂ·es sans les contraintes imposÃ©es par le droit international humanitaire et le droit international des droits de lâ??homme, et lâ??attaquant reste responsable, mÃªme si lâ??utilisateur des boucliers humains lâ??est Ã©galement.

Lâ??attaquant doit toujours respecter les principes de prÃ©caution, de distinction et de proportionnalitÃ© pour Ã©viter de blesser des non-combattantÂ·es. En dâ??autres termes, la dÃ©claration de boucliers humains nâ??est pas une excuse applicable en vertu du droit international.

Par consÃ©quent, en droit, mÃªme en prÃ©sence de boucliers humains, la tentative de rejeter la faute sur le tireur et de lâ??exonÃ©rer de toute responsabilitÃ© Ã©choue.

Les PalestinienÂ·nes nâ??utilisent pas de Â« boucliers humains Â», mais IsraÃ«l le fait

Et puis il y a lâ??Ã©pineux problÃ¨me des faits.

IsraÃ«l nâ??a produit, lors de ses attaques rÃ©centes et en cours contre Gaza, aucune preuve crÃ©dible de lâ??utilisation de boucliers humains par les palestinienÂ·nes. Il sâ??appuie au contraire sur la rÃ©pÃ©tition par cÅ?ur et sans esprit critique de cette accusation par ses soutiens et mandataires occidentalesÂ·aux et par les sociÃ©tÃ©s de mÃ©dias favorables Ã IsraÃ«l.

Cela ne veut pas dire quâ??aucunÂ·e combattantÂ·e palestinienÂ·ne nâ??a jamais utilisÃ© de boucliers humains dans lâ??histoire. Mais lâ??accusation selon laquelle elles et ils le font rÃ©guliÃ¨rement ou systÃ©matiquement est une accusation sans preuve, et une accusation rÃ©guliÃ¨rement brandie non pas pour demander des comptes aux contrevenantÂ·es, mais plutÃ´t pour justifier la perpÃ©tration de crimes de guerre israÃ©liens.

Dans le mÃªme temps, nous avons tous vu les vidÃ©os de soldatÂ·es israÃ©lienÂ·nes utilisant des PalestinienÂ·nes comme boucliers humains Ã Gaza (et en Cisjordanie). Nous avons vu de nos propres yeux des images de PalestinienÂ·nes (souvent des enfants) attachÃ©Â·es au capot de jeeps militaires israÃ©liennes, forcÃ©Â·es de marcher devant une colonne de soldatÂ·es israÃ©lienÂ·nes ou de conduire les soldatÂ·es dans des bÃ¢timents ou dâ??autres structures. Cette pratique est aussi ancienne que lâ??Ã?tat dâ??IsraÃ«l lui-mÃªme.

Lors de chaque attaque israÃ©lienne successive contre des communautÃ©s palestiniennes, le schÃ©ma est le mÃªme : IsraÃ«l accuse les PalestinienÂ·nes dâ??utiliser des boucliers humains, les organisations internationales et les groupes de dÃ©fense des droits de lâ??homme enquÃªtent, et les enquÃªtes rÃ©vÃ¨lent que la partie qui utilise systÃ©matiquement des boucliers humains nâ??est pas la Palestine, mais IsraÃ«l.

En effet, le groupe israÃ©lien de dÃ©fense des droits de lâ??homme Bâ??Tselem a documentÃ© lâ??utilisation rÃ©pÃ©tÃ©e par IsraÃ«l de boucliers humains au moins depuis 1967. Les enquÃªtes menÃ©es par Amnesty International et Human Rights Watch sur les attaques menÃ©es par IsraÃ«l dans le cadre de lâ??opÃ©ration Â« Plomb durci Â» Ã Gaza ont montrÃ© quâ??IsraÃ«l avait utilisÃ© des boucliers humains (y compris des enfants), mais nâ??ont trouvÃ© aucune preuve que des groupes palestiniens lâ??avaient fait.

De mÃªme, les commissions dâ??enquÃªte des Nations unies qui ont enquÃªtÃ© sur les attaques israÃ©liennes massives contre Gaza en 2008-2009 et en 2014 ont examinÃ© les affirmations dâ??IsraÃ«l et nâ??ont trouvÃ© aucune preuve de lâ??utilisation de boucliers humains par les Palestiniens. Le ComitÃ© des droits de lâ??enfant des Nations unies a constatÃ© Â« lâ??utilisation continue (par IsraÃ«l) dâ??enfants palestinienÂ·nes comme boucliers humains Â» entre 2010 et 2013. Le rapporteur spÃ©cial des Nations unies sur le terrorisme a fait le mÃªme constat.

Lâ??enquÃªte dâ??Amnesty International sur les attaques israÃ©liennes Â« Plomb durci Â» fait Ã©tat dâ??une constatation typique : Â« Dans plusieurs cas, les soldatÂ·es israÃ©lienÂ·nes ont Ã©galement utilisÃ© des enfants palestinienÂ·nes comme boucliers humains Â». Cependant, contrairement aux allÃ©gations rÃ©pÃ©tÃ©es des responsables israÃ©liens concernant lâ??utilisation de Â« boucliers humains Â», Amnesty International nâ??a trouvÃ© aucune preuve que le Hamas ou dâ??autres combattantÂ·es palestinienÂ·nes aient agi de la sorte.

Et dans le rapport sur les Â« meurtres sous drapeau blanc Â» de civils palestiniens, Human Rights Watch a confirmÃ© quâ??Â« IsraÃ«l affirme que le Hamas a combattu Ã partir de zones peuplÃ©es et a utilisÃ© des civils comme â??boucliers humainsâ?• â?? câ??est-Ã -dire quâ??il a dÃ©libÃ©rÃ©ment utilisÃ© des civils pour dissuader les attaques contre les forces palestiniennesâ?¦ Human Rights Watch nâ??a trouvÃ© aucune preuve que les victimes civiles (dans son enquÃªte) ont Ã©tÃ© utilisÃ©es par les combattantÂ·es palestinienÂ·nes comme boucliers humains Â».

Mais la pratique israÃ©lienne de lâ??utilisation de boucliers humains est de notoriÃ©tÃ© publique en IsraÃ«l et fait depuis longtemps lâ??objet dâ??un dÃ©bat public. Des soldatÂ·es israÃ©lienÂ·nes, sâ??adressant Ã lâ??organisation israÃ©lienne Breaking the Silence, ont eux-mÃªmes avouÃ© cette pratique rÃ©pandue. Les mÃ©dias israÃ©liens en ont fait Ã©tat, notamment dans un article paru le mois dernier dans Haaretz. Lâ??armÃ©e israÃ©lienne a mÃªme dÃ©fendu publiquement son Â« droit Â» Ã utiliser des boucliers humains dans des procÃ¨s israÃ©liens successifs. Bien entendu, les cas oÃ¹ elle a perdu son argumentaire nâ??ont eu que peu dâ??impact sur lâ??armÃ©e, qui continue la

pratique jusquâ??Ã aujourdâ??hui.

Ainsi, les tactiques de dÃ©sinformation de la hasbara israÃ©lienne ont constituÃ© un pilier important de sa stratÃ©gie de destruction de Gaza depuis le dÃ©but de la vague actuelle de gÃ©nocide Ã Gaza, il y a prÃ¨s dâ??un an. Les fausses accusations de bouclier humain ont Ã©tÃ© la clÃ© de ces tactiques.

Mais cette tromperie sâ??effondre mÃªme aprÃ¨s un examen superficiel. Si les politicienÂ·nes et les journalistes occidentalesÂ·aux faisaient preuve dâ??un minimum de diligence avant de rÃ©pÃ©ter les affirmations israÃ©liennes, si elles et ils les soumettaient aux tests du droit, des faits et de la logique, la vÃ©ritÃ© serait rapidement rÃ©vÃ©lÃ©e. La partie qui utilise rÃ©guliÃ¨rement des boucliers humains est IsraÃ«l, pas la Palestine.

Un adage veut que dans le discours public sur la Palestine, Â« chaque accusation israÃ©lienne est un aveu Â». Le double mensonge des boucliers humains en est un exemple.

Craig Mokhiber est un avocat international spÃ©cialisÃ© dans les droits de lâ??homme et un ancien haut fonctionnaire des Nations unies. Il a quittÃ© lâ??ONU en octobre 2023, aprÃ¨s avoir rÃ©digÃ© une lettre ouverte mettant en garde contre un gÃ©nocide Ã Gaza, critiquant la rÃ©action internationale et appelant Ã une nouvelle approche de la Palestine et dâ??IsraÃ«l fondÃ©e sur lâ??Ã©galitÃ©, les droits de lâ??homme et le droit international.

Traduction : JB pour lâ??Agence MÃ©dia Palestine

Source : Mondoweiss

date crÃ©Ã©e
2024/09/25